



CONCOURS & EXPOSITION DE PEINTURE

A Quiberville-sur-Mer (76860)

DU LUNDI 27 JUILLET AU DIMANCHE 2 AOÛT 2026



RÈGLEMENT OFFICIEL

Article 1 – Objet : La Commune de Quiberville-sur-Mer organise son sixième concours d'art qui se déroulera en deux parties distinctes et simultanées :

- **Concours avec exposition à l'Espace du Large :** destiné aux œuvres préalablement réalisées par les participants dans leur propre atelier.
- **Concours en plein air avec exposition à l'Espace du Large :** destiné aux œuvres intégralement réalisées dans la journée directement sur place.

Les deux concours se déroulent en même temps et les artistes sont libres de participer à l'un ou aux deux volets selon leur choix.

Modalités spécifiques par catégorie :

- **Concours Exposition (Atelier) :** Dépôt des œuvres le **dimanche 26 juillet 2026** de 10h00 à 12h00 à l'Espace du Large. Thématique et techniques libres (peinture, photo, dessin, sculpture, collage...) à l'exclusion de la vidéo.
- **Concours en Plein Air :** Réalisation sur place, à l'emplacement de son choix, en plein air, caractérisant le paysage de Quiberville-sur-Mer (interdiction de peindre depuis un balcon/fenêtre privée ou d'après photos/croquis préalables). L'événement aura lieu le **dimanche 2 août 2026** de 9h30 à 20h00.

Article 2 – Formalités d'inscription : Les deux concours sont ouverts à tous les artistes amateurs ou professionnels âgés de plus de 18 ans. Le nombre de participants est limité à 60 artistes au total, avec un seuil minimal requis de 20 inscriptions. Le tarif de l'inscription est fixé à **10 euros** par participant (une inscription unique ouvre le droit de concourir simultanément aux deux catégories distinctes). Les paiements s'effectuent obligatoirement sur place, uniquement en espèces, lors du dépôt initial ou de l'enregistrement. Le présent règlement est téléchargeable au format PDF sur le site internet officiel de l'Office de Tourisme de Quiberville-sur-Mer.

Dépôts et organisation logistique :

- **Pour les œuvres d'atelier :** Présentation obligatoire à l'Espace du Large le **dimanche 26 juillet 2026 de 10h00 à 12h00**. Pour l'exposition de sculptures, merci de contacter préalablement l'organisatrice, Madame Veronica Canzanella. Seules les œuvres munies d'un système d'attache rigide et fonctionnel pour suspension seront acceptées. Format maximal autorisé : 60 cm x 80 cm. Selon l'espace disponible et l'affluence, une seconde œuvre pourra être acceptée pour exposition, mais une seule sera éligible aux prix.
- **Pour le concours en plein air :** Les candidats doivent obligatoirement faire valider et tamponner leur support vierge (muni d'une attache) à l'Espace du Large le **dimanche 2 août 2026 entre 9h30 et 12h00** (cette obligation s'applique également à l'aquarelle). À 15h00, les œuvres achevées devront être rapportées à l'Espace du Large pour mise en exposition. Le public est invité à voter pour son œuvre préférée jusqu'à 18h00.

Article 3 – Technique, support et format (Plein air) : Tous les procédés de réalisations picturales ou de dessin sont admis (pigments, gouache, aquarelle, acrylique, fusain, pastel, huile, collage...) à l'exclusion stricte de tout travail sur document photographique ou numérique. Tous les styles sont autorisés. Il est vivement conseillé

d'utiliser des techniques à séchage rapide. Le format maximal est fixé à 60 cm x 80 cm sur support rigide (toile sur châssis, bois, cartonné). Tout matériel doit être apporté par l'artiste. Les aquarelles ou œuvres sur papier doivent obligatoirement être présentées sous encadrement ou support rigide muni d'une attache de suspension.

Article 4 – Exposition commune et Clôture : L'ensemble des œuvres restera exposé à l'Espace du Large jusqu'au **dimanche 2 août 2026**. La remise officielle des prix aura lieu à **18h30**, suivie d'un vin d'honneur convivial offert par la Municipalité. Les artistes s'engagent à récupérer l'intégralité de leurs œuvres à l'issue de la cérémonie.

Article 5 – Dotations et Prix : Les prix, distincts pour chaque catégorie, sont gracieusement offerts par la Commune de Quiberville-sur-Mer :

- Premier prix « Œuvre réalisée en Atelier » : **150 euros**
- Premier prix « Œuvre réalisée en Plein Air » : **150 euros**

L'œuvre du premier lauréat aura le privilège d'être exposée dans les locaux de l'Office de Tourisme de Quiberville-sur-Mer jusqu'au 1er septembre 2026. La mairie se réserve le droit de modifier les modalités du concours en fonction du volume de participants ou des impératifs météo.

Article 6 – Commissions sur ventes : Dans l'éventualité où un artiste effectuerait la vente d'une œuvre au cours des journées d'exposition, une commission équivalente à 10 % du montant de la vente sera reversée à la régie de la mairie.

Article 7 – Propriété intellectuelle : Les œuvres demeurent la propriété exclusive des artistes. Toutefois, chaque participant cède expressément le droit d'utilisation, de publication et de reproduction photographique de son œuvre à la municipalité pour ses besoins de communication et de promotion touristique (affiches, presse, internet, brochures).

Article 8 – Responsabilités et Assurances : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, acte de vandalisme ou dégradation des œuvres et du matériel personnel. Les participants sont responsables des dommages causés à eux-mêmes ou aux tiers. En cas de force majeure ou d'annulation, la mairie s'engage à proposer une date ultérieure. L'émargement du bulletin d'inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Engagement de l'Artiste

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement officiel ci-dessus et m'engage à en respecter scrupuleusement l'ensemble des articles.

Date :

Nom & Prénom :

**Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé" :**

.....

.....

BULLETIN OFFICIEL D'INSCRIPTION

Concours de Peinture & Dessin « À vos pinceaux » — Édition 2026

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

Catégorie(s) choisie(s) (Cochez la ou les cases correspondantes) :

- Concours en Plein Air (Réalisation sur place le dimanche 2 août 2026)
- Concours d'Atelier (Dépôt de l'œuvre réalisée préalablement le dimanche 26 juillet 2026)

Option de Vente : Souhaitez-vous proposer votre/vos œuvre(s) à la vente durant l'exposition ?

OUI NON Prix public souhaité (10% reversés à la mairie) : €

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

ADHÉSION : 10 € Mode de règlement : Espèces
uniquement

Numéro d'attestation / de participant

:

Format du support :

Technique :

Décharge de retrait : Œuvre récupérée le/...../2026

Signature de l'exposant pour retrait :

